

24 déc 2021 -09:34

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2021

Statut du personnel du secrétariat du Conseil supérieur des indépendants et des petites et moyennes entreprises

Sur proposition du ministre des Classes moyennes David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal fixant le statut du personnel du secrétariat du Conseil supérieur des indépendants et des petites et moyennes entreprises (CSIPME).

Le projet a pour objet de donner une base légale pour l'octroi de titre-repas aux membres du personnel du secrétariat du CSIPME à partir du 1er octobre 2021. En effet, l'arrêté du 13 juillet 2017 précise que les allocations spécifiques ou indemnités spécifiques, autres que celles visés par l'arrêté royal, doivent être fixées par le ministre compétent au moyen d'un texte réglementaire délibéré en Conseil des ministres.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be